

JUGEALS-NAZARETH
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 MAI 2025

Par convocation en date du 9 mai 2025, le Conseil Municipal est invité à se réunir jeudi 15 mai 2025 à 20 H 30 salle Roger Verdier.

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance précédente
- Information de la décision du Maire
- Dimensionnement et horaires de l'ALSH communal
- Création d'un poste de directeur pour l'ALSH communal
- Création d'un poste d'animateur pour l'ALSH communal
- Tarifs de l'ALSH communal
- Bons d'achat pour les élèves de l'école de Jugeals-Nazareth qui partent en 6ème
- Divers.

► **Désignation secrétaire de séance.**

Aline Ceret est nommée secrétaire de séance.

► **Monsieur le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers.**

Appel de tous les conseillers : Aline Ceret, Henrique Da Costa, Marie-France Daigurande, Maria Da Silva, Priscille Gaumy, Frédéric Gouguet, Sylvie Grelet, Richard Landraud, Emmanuel Mazaudoux, Christian Poulvélarie, Nathalie Réveillère et Franck Valet.

► **Approbation du PV de la séance précédente.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025 a été transmis par mail avec la convocation du 9 mai 2025.

Mr Le Maire demande si quelqu'un souhaite formuler des remarques sur le dernier PV.

Aucune remarque n'est formulée de la part de tous les conseillers sur le dernier PV.

Signature de la feuille de présence par tous les élus.

Signature du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025 et de la liste des délibérations du 3 avril 2025 par Mr Le Maire et par la secrétaire de séance.

► **Information de la décision du Maire.**

Mr Le Maire informe avoir souscrit à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 60 000 € afin de pallier à une éventuelle insuffisance de trésorerie. Deux établissements bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition, après étude des offres reçues, il dit avoir retenu l'offre financière du Crédit Agricole avec un taux Euribor de 3 mois de 0,60 % et une commission d'engagement de 0,20 % pour une durée d'un an.

► **Dimensionnement et horaires de l'ALSH communal.**

Lors de la dernière réunion de bureau élargi à tous les conseillers municipaux, 10 élus sur 13 étaient présents (étaient absents : Mrs Richard Landraud et Frédéric Gouguet et Mme Sylvie Grelet), il a été demandé de proposer un nom à l'ALSH communal.

Plusieurs propositions ont été formulées : JN20, JN ados, Le Nuage des Petits et Les Jonquilles. Après échanges le nom retenu est : Les Jonquilles.

Le règlement de l'ALSH communal a été transmis par mail à tous les conseillers municipaux. Ce règlement a pour objectif de garantir un accueil de qualité au sein de l'ALSH de la commune de Jugeals-Nazareth.

La réglementation porte sur :

A - Les conditions d'accueil :

- âge des enfants accueillis : de 3 à 12 ans.
- jours et horaires d'ouverture : du lundi au vendredi pendant la période des vacances.
 - périodes d'ouverture : vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été uniquement les 4 premières semaines après la sortie des classes de juillet.
 - les heures de fonctionnement : 7h 30 - 12 h, entre 12 et 13 h 30 déjeuner à la cantine (ou possibilité de départ avant le déjeuner à 12h) et 13 h 30 – 18h 30.
- les possibilités d'accueil : l'ALSH accueillera uniquement les enfants résidents sur la commune de Jugeals-Nazareth et les enfants fréquentant l'école de Jugeals-Nazareth, toutefois si des places sont disponibles après la fin du délai d'accueil, éventuellement des enfants résidents une commune extérieure seront accueillis.
- la capacité d'accueil est limitée à 20 places, 8 places pour les enfants de 3 à moins de 6 ans et 12 places pour les enfants de 6 ans à 12 ans. Les réservations sont obligatoires et seront prises en compte par ordre d'arrivée.
- la réglementation générale : la structure est organisée dans le respect de la réglementation des Accueils Collectifs des Mineurs

B - Les modalités d'inscription et de fréquentation :

- l'inscription
- les réservations/annulations
- l'arrivée et départ des enfants.

C - Le fonctionnement général du centre de loisirs :

- règles de vie et animations
- animations-sorties
- repas
- santé
- droit à l'image
- communication avec les familles

D - Tarification / facturation :

- tarifs votés par la commune de Jugeals-Nazareth et calculés sur la base du quotient familial
- factures émises mensuellement

E - Exécution et modification du règlement intérieur :

Il est décidé que le goûter de l'après-midi sera fourni par la commune.

Par ailleurs la garderie a permis d'estimer le nombre d'enfant qui seront accueillis à l'ALSH communal, ce qui a également servi de base pour déterminer la tarification applicable.

Mr Le Maire lit le projet éducatif qui a été envoyé uniquement aux membres du bureau. Il précise qu'il n'y aura pas de grandes sorties, mais des sorties locales seront possibles par exemple à Nature Evasion.

Mr Richard Landraud rappelle que l'ALSH communal doit être accessible à tous les enfants y compris les enfants à mobilité réduite.

Vote à l'unanimité.

► **Création d'un poste de directeur pour l'ALSH communal.**

Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel dans le cadre d'animateur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour les périodes des vacances scolaires du 7 juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Des appels à candidatures sont lancés. L'offre d'emploi sera dans le bulletin municipal de juin 2025, sur le site internet de la commune, sur l'application «CommMaVille». Pour ce profil il est nécessaire d'être titulaire du BAFD ou d'un diplôme équivalent.

Cet agent sera chargé de rédiger le projet pédagogique de l'ALSH communal et pour cela il interviendra probablement vers le 1^{er} juillet 2025.

Mr Le Maire dit que le projet est validé par Mr Bertrand Marty conseiller technique et pédagogique au service départemental jeunesse et sports.

Lecture de la délibération par Mr Le Maire.

Vote à l'unanimité.

► **Création d'un poste d'animateur pour l'ALSH communal.**

Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation territoriale relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour les périodes des vacances scolaires à partir du 7 juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Des appels à candidatures sont lancés, pour ce profil il est nécessaire d'être titulaire du BAFA ou d'un diplôme équivalent.

Un jeune de Noailles viendra durant le mois de juillet pendant 2 semaines dans le cadre de son stage pratique du BAFA.

Mr Le Maire dit que l'Agglo nous versera une partie de l'allocation compensatrice pour 2025 au prorata du temps d'ouverture de l'ALSH communal.

Lecture de la délibération par Mr Le Maire.

Vote à l'unanimité.

► **Tarifs de l'ALSH communal.**

Lors de la dernière réunion bureau élargi à tous les conseillers, 10 élus sur 13 étaient présents (étaient absents Mrs Richard Landraud et Frédéric Gougnet et Mme Sylvie Grelet), il a été décidé pour établir les modalités financières de prendre en compte 2 tranches de quotient familial avec des tarifs différenciés selon les formules journées avec repas ou demi-journées avec ou sans repas.

	Journée avec repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
Quotient familial de 0 à 500 €	10 €	8 €	5 €
Quotient familial à partir de 500 €	11 €	9 €	6 €

Mr Le Maire précise que les tarifs appliqués sont inférieurs à ceux pratiqués par l'Agglo et supérieurs à ceux de la garderie.

Lecture de la délibération par Mr Le Maire.

Vote à l'unanimité.

► **Bons d'achat pour les élèves de l'école de Jugeals-Nazareth classe de CM2.**

Mr Le Maire propose d'offrir à chacun des 14 enfants de CM2 de l'école, avant leur entrée au collège, un bon d'achat de 50 € pour des fournitures scolaires à utiliser auprès de différents fournisseurs.

Après lecture de la délibération par Mr Le Maire il est procédé au vote.

Vote à l'unanimité.

► **Divers.**

Mr Le Maire informe :

- qu'il y aura une réunion en mairie mercredi 21 mai 2025 concernant le projet d'aménagement du bourg, les élus disponibles peuvent venir. Les appels d'offres vont être déposés début juin pour espérer le début des travaux en septembre 2025. Les travaux d'études géotechniques sont réalisés.

- concernant la DETR, nous avons déposé en 2025 deux dossiers un pour la voirie et l'autre pour le projet d'aménagement et de rénovation des bâtiments du bourg, ce dernier d'un montant de 175 000 € sera accordé, si les 5 % du bonus développement durable sont retenus. Pour le projet d'aménagement du bourg nous sommes subventionnés à hauteur de 73 % du montant total hors taxes.

- mercredi 2 mai 2025, il dit être allé à une réunion avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Le Schéma de Cohérence Territoriale détermine l'organisation et les grandes orientations du développement de notre territoire, il fixe les objectifs que les PLU adaptent. Il est probable que le PLU soit révisé en 2026, il sera soit communal, soit intercommunal. Si l'Etat l'exige il sera inter-communal même si les communes ne le souhaitent pas. Les orientations et les objectifs fixent la diminution des zones constructibles de moitié pour 2032 et une probable absence à partir de 2050.

Il est rappelé qu'il ne faut pas construire dans des zones humides, dans les bois, dans les couloirs de communication, ni dans les zones naturelles, il ne faut pas gêner le tourisme avec des constructions, il dit qu'il faut s'interroger sur les zones restantes accessibles à l'urbanisme afin de préserver l'environnement.

Mr Richard Landraud souligne qu'il est nécessaire de prendre du recul par rapport aux nouvelles orientations du PLU. Construire uniquement pour construire n'a aucun intérêt. Qu'il est difficile de prévoir l'avenir mais évoque la possibilité qu'il faille à terme favoriser la création de foyers-logements pour répondre aux besoins futurs de la population.

Mme Nathalie Réveillère demande si des devis ont été établis ou si des travaux sont prévus concernant les vestiaires utilisés par le club de foot ASJN.

Mr Le Maire répond qu'il prévoit de faire intervenir l'électricien qui a réalisé les travaux de la salle polyvalente pour voir ce qu'il est possible de réaliser au niveau de l'éclairage des vestiaires.

Mr Franck Valet va transmettre en mairie des documents relatifs aux colonnes de douche et au carrelage. Les agents techniques pourront intervenir pour changer les colonnes de douche et les robinets défectueux.

Il signale que l'éclairage de la salle polyvalente s'allume trop tôt en fin de journée et qu'il va faire vérifier les détecteurs sur le toit pour corriger ce dysfonctionnement.

Il dit que nous avons bien fait d'acquérir le terrain à côté du stade, que cela permet de résoudre une partie du stationnement à la salle polyvalente, de plus cette acquisition a bénéficié de subventions. Par ailleurs la personne qui envisageait initialement de construire des maisons sur ce terrain destinées à la location en Airbnb a finalement acheté un autre terrain à proximité et prévoit d'y construire deux maisons également destinées à la location en Airbnb.

Mr Emmanuel Mazaudoux dit que les deux voyages scolaires pour les classes de CM1/CM2 au Lioran et CE1/CE2 à Bugeat se sont bien déroulés, le beau temps était au rendez-vous, tout le monde est satisfait. Il annonce également que la fête de l'école est le 27 juin 2025 à la salle polyvalente et que le club de foot ASJN va organiser un tournoi de pétanque probablement le 4 juillet 2025.

Mr Le Maire informe que le 29 juin 2025 se tiendra un événement sportif « l'Echappée gaillarde », 2 départs de circuit (un en randonnée et l'autre en trail) auront lieu depuis Jugeals-Nazareth. Pour l'occasion c'est l'association JN Rando qui s'implique dans l'organisation.

Il ajoute que l'APE organise un vide-grenier le 15 juin 2025 et qu'il y aura un encart dans le bulletin municipal de juin 2025. Le Foyer Rural souhaite que le marché d'antan qu'il organisait auparavant soit repris par une autre association de la commune afin d'assurer la continuité de cette manifestation locale.

Levée de séance à 21 heures 54 minutes.

Aline CERET
Conseillère déléguée et secrétaire de séance

Mr Le Maire
Gérard BAGNOL